

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/06

QUESTION N°8

OBJET : PETITE ENFANCE / APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

**L'an deux mille vingt-cinq
Le cinq février
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Eric BOSC – Mathilde MISLIN
Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Christophe CONNAN a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

**Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 28**

N°D2025_06 – PETITE ENFANCE / Approbation du règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale,

Vu la Circulaire CAF n°2015-011 en date du 13 mai 2015,

Vu l'avis de la Commission « Enfance – Petite enfance » en date du 30/01/2025,

Considérant l'obligation légale mais aussi la nécessité pour le bon fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de disposer d'un règlement intérieur,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** le règlement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

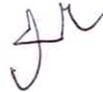
**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 5 FEVRIER 2025**

Transmis en Préfecture le : 07/02/2025

Publié(e) le : 07/02/2025

Exécutoire le : 07/02/2025

LE MAIRE



MICHEL VALLADE





Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N° D2023.06 du 05/10/2023
LE MAIRE,



REGLEMENT INTERIEUR

LAEP PIERRELAYE

Le lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un lieu d'accueil, de rencontre, de socialisation, d'écoute et d'échanges pour les parents et les enfants. Ce lieu facilite les interactions, tout en respectant les besoins de chacun : enfants et adultes.

L'espace est un lieu gratuit et anonyme ouvert à tous les parents ayant des enfants non scolarisés (0-4ans). Il se déroule de 9h15 à 11h15 les mardis (hors vacances scolaires) sur le service Petite enfance située au 42 bis rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye.

La salle est aménagée à chaque séance. Ainsi, une heure est prévue pour la préparation, le rangement et le debriefing.

Pour un accueil de qualité et adapté au public familial, la séance est limitée à 18 personnes (adultes et enfants confondus). Les accueillantes peuvent parfois se retrouver dans l'obligation de différer la participation des familles.

Chaque famille est invitée à participer à la séance dans le respect du règlement et de la vie de groupe. Il est rappelé également qu'il n'est pas obligatoire de participer à la totalité de la séance. Les familles peuvent arriver et partir aux horaires qui leurs conviennent, dans la limite des créneaux proposés.

Définition du rôle d'accueillant par l'équipe :

Les accueillantes sont disponibles et à l'écoute des parents et des enfants avec un regard neutre et bienveillant. Elles accueillent les familles telles qu'elles sont, dans le respect de chacun (culture, histoire personnelle...). Elles accompagnent parents et enfants à s'approprier l'espace et les laissent devenir acteurs de leur séance à travers une posture d'observatrice participative.

Les accueillantes aménagent l'espace pour le bien-être, l'éveil des enfants et la sécurité des familles. Elles sont garantes du bon déroulement des séances.

Formations, supervisions et réunions :

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales du Val d'Oise, les accueillantes participent à plusieurs formations afin de maintenir une réflexion autour de l'accueil des familles, de la pratique d'accueil au sein d'un LAEP et de la posture des accueillants. Des réunions entre accueillants sont aussi animées par la CAF au sein du réseau des LAEP.

Des réunions d'équipe sont mis en place tout au long de l'année afin d'échanger autour de l'accueil des familles, de l'organisation du LAEP, des bilans, etc.

Un temps de supervision avec une psychologue est mis en place quatre fois par an, en raison de deux heures par séances, afin de proposer à l'équipe accueillantes un espace d'analyse des pratiques et de soutien.

Les règles de Vie :

Les accueillantes sont garantes du bon fonctionnement du LAEP.

L'enfant est placé sous la responsabilité exclusive de l'adulte qui l'accompagne. Ce dernier doit veiller à sa sécurité et à ses besoins durant tout le temps d'accueil. Toutefois, si un enfant se met en danger ou ne respecte pas une règle de vie, le parent ou les accueillantes peuvent intervenir.

Dans un souci d'hygiène et de protection, toute personne (adulte ou enfant) présentant des symptômes de maladies contagieuses ne peut être admis sur le lieu d'accueil. L'équipe se réserve le droit de ne pas les accueillir.

De la même manière, les parents doivent porter des surchaussures à l'intérieur de la salle les jours de pluie. Pour cela des surchaussures sont mises à disposition à l'entrée du LAEP.

Également, les enfants qui utilisent la piscine à balles et les tapis doivent retirer leurs chaussures.

Une collation est proposée par les accueillantes à chaque dernière séance avant les vacances. Les familles sont invitées à apporter un met à partager. Lors des autres séances, la collation peut être exceptionnellement acceptée en cas de situations particulières.

Afin de préserver l'anonymat et la confidentialité du lieu d'accueil, les photos et films ne sont pas acceptés. De la même manière les appels téléphoniques ne sont pas autorisés pendant la séance sauf en cas d'urgence.

En fin de séance, les parents sont sollicités à participer au rangement des jeux. Ces derniers ne peuvent pas être empruntés par les familles.

(cf. voir annexe 1)

Le déroulement d'une séance :

En début de séance, l'équipe accueille de façon individuelle chaque famille.

Pendant la séance, les parents peuvent échanger, jouer, rencontrer d'autres familles. Chaque accueillante est disponible et à l'écoute de chaque parent et de chaque enfant.

Les accueillantes remplissent une feuille de présence anonyme afin d'évaluer le nombre de participants par séance. *(cf. voir annexe 2)*

Aucune activité dirigée n'est proposée durant ces temps d'accueil du LAEP.

A la fin de la séance, l'équipe accueillante prévient les familles et propose un temps de comptines afin de créer un rituel et de faciliter le lien-parent sur le départ.

Les familles quittent la séance de façon individuelle ou groupée. Les accueillantes terminent par le nettoyage du matériel et réalisent le debriefing.

Le Maire,

Michel VALLADE.





REGLES DE VIE L'Espace Ludo



Dans ce lieu, chacun respecte l'autre.

Je peux...	Merci de...
<p>M'amuser, jouer, rire, pleurer</p> 	<p>Ne pas venir en cas de maladie contagieuse (ex: varicelle)</p> 
<p>Parler, chanter</p> 	<p>Mettre le téléphone portable en silencieux, sauf en cas d'urgence</p> 
<p>Regarder les livres</p> 	<p>Ne pas prendre de photos, ni filmer</p> 
<p>Me reposer et « ne rien faire »</p> 	<p>Mettre des chaussons (ou chaussettes) pour aller dans la piscine à balles et sur le tapis</p> 
<p>Etre moi-même</p> 	<p>Mettre des surchaussures les jours de pluie (pour les parents)</p> 
	<p>Ne pas donner de collations sauf demande exceptionnelle</p> 
	<p>Faire attention à l'autre, « petits et grands »</p> 
	<p>Garder ce lieu agréable et convivial</p> 
	<p>Ranger les jouets utilisés</p> 

Les enfants sont sous la responsabilité exclusive du parent qui les accompagne.

Annexe 2 :



FICHE PRESENCES LAEP

Le tableau ci-dessous permet à l'équipe d'évaluer de manière quantitative chaque séance.

Accueillants :

Date :

Mardi Jeudi

PRENOMS ENFANTS	PRENOMS PARENTS

TOTAL :

TOTAL :



Contexte de la séance :

Observations de la séance :

Motif si annulation de la séance :